

→ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT CONSTATANT LE DEPOT EN MAIRIE
DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

La maire de la commune de LA FERTÉ SAINT AUBIN

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique unique, prescrite par arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, relative à :

- la demande de permis de construire, déposée par la société TSE Ferte Saint Aubin PV, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE ST AUBIN au lieu-dit « Les relais », d'une part,
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de la Ferté Saint Aubin, d'autre part,

ont été déposées, sur supports papier et numérique, en mairie de LA FERTÉ SAINT AUBIN et, après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 inclus

Fait à LA FERTÉ SAINT AUBIN, le^m

28/10/2023

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



VU LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,



^m La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 27 octobre 2023.